



ORGANISATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 303

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتاريات
ص. ب. 303

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
Secretariat
P. O. 303

المنظمة الإفريقية للوحدة

Conseil des Ministres
26ème Session Ordinaire
Addis-Abéba, 23-28 février 1976

CM/709(XCVI)

RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LA DIVISION
DE L'AFRIQUE EN CINQ REGIONS



CM 0709

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LA DIVISION
DE L'AFRIQUE EN CINQ REGIONS.

1. A la suite de la demande formulée par le Gouvernement royal du Lesotho à la date du 7 mars 1975, le Secrétariat Général de l'OUA a soumis à la 25ème session ordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Kampala du 18 au 25 juillet 1975 un rapport sur la division de l'Afrique en 5 Régions, document CM/652 (XXV) - ADDENDUM I.
2. La 25ème session ordinaire du Conseil des Ministres à Kampala, après avoir examiné ce rapport et apporté les corrections nécessaires à la répartition géographique régionale des Etats membres proposée par le Lesotho, a adopté la résolution CM/Res.427 (XXV) qui stipule dans son dispositif opérationnel :
 - "1. Prend acte du rapport ;
 - "2. Invite le Secrétaire général administratif à réexaminer la question et à soumettre un rapport exhaustif à la 26ème session ordinaire du Conseil des Ministres."
3. Dans l'esprit de la résolution CM/Res.427 (XXV) et pour permettre un examen rationnel de cette question, le Secrétariat Général a élaboré et transmis à tous les Etats membres de l'Organisation, à la date du 18 août 1975 par Note SECGENA/A&F/333/75 un questionnaire relatif à la division de l'Afrique en 5 régions.
4. Le Secrétariat Général a prié les Etats membres de bien vouloir lui faire parvenir leurs réponses et observations dans les meilleurs délais, en vue de la préparation du rapport à soumettre à l'examen de la 26ème session ordinaire du Conseil des Ministres.
5. Voici la teneur de ce questionnaire.

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA DIVISION DE L'AFRIQUE
EN CINQ REGIONS POLITIQUES

1. Actuellement l'OUA compte 4 Régions à savoir le Nord, l'Ouest, l'Est et le Centre. Les Etats membres de la partie australe font partie de la Région de l'Est.

Acceptez-vous le principe de la création d'une cinquième Région, celle de l'Afrique Australe ?

Réponse : OUI NON* POURQUOI ?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce qui justifie, selon vous la création d'une cinquième région de l'OUA ?

Réponse : _____

* BARRER LA REPONSE REJETEE.

3. Quelles seraient les implications selon vous, de la création d'une cinquième région de l'OUA, (l'Afrique Australe) ?

Réponse : _____

4. Au cas où la 5ème région serait créée, de quelle région voudriez-vous que votre pays fasse partie ?

Réponse : _____

6. Au moment de l'élaboration du présent rapport, seuls six Etats membres sur quarante-six, à savoir :

1. la Haute-Volta ;
2. le Nigéria ;
3. le Mali ;
4. le Ghana ;
5. le Rwanda et
6. la Tunisie

on fait parvenir leurs réponses au Secrétariat Général.

7. Etant donné le nombre limité de réponses reçues, le Secrétariat Général n'a pas cru devoir faire, à ce stade, la synthèse des réponses et lance un appel pressant à tous les Etats membres pour qu'ils puissent faire parvenir au Secrétariat Général le plus rapidement possible leurs observations, afin de permettre au Conseil des Ministres de prendre une décision rapide sur cette question.

8. Le Conseil des Ministres peut toutefois en décider autrement.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Report of the General Secretariat on the Division of Africa into Five Regions

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9642>

Downloaded from African Union Common Repository